



## AVIS PUBLIC

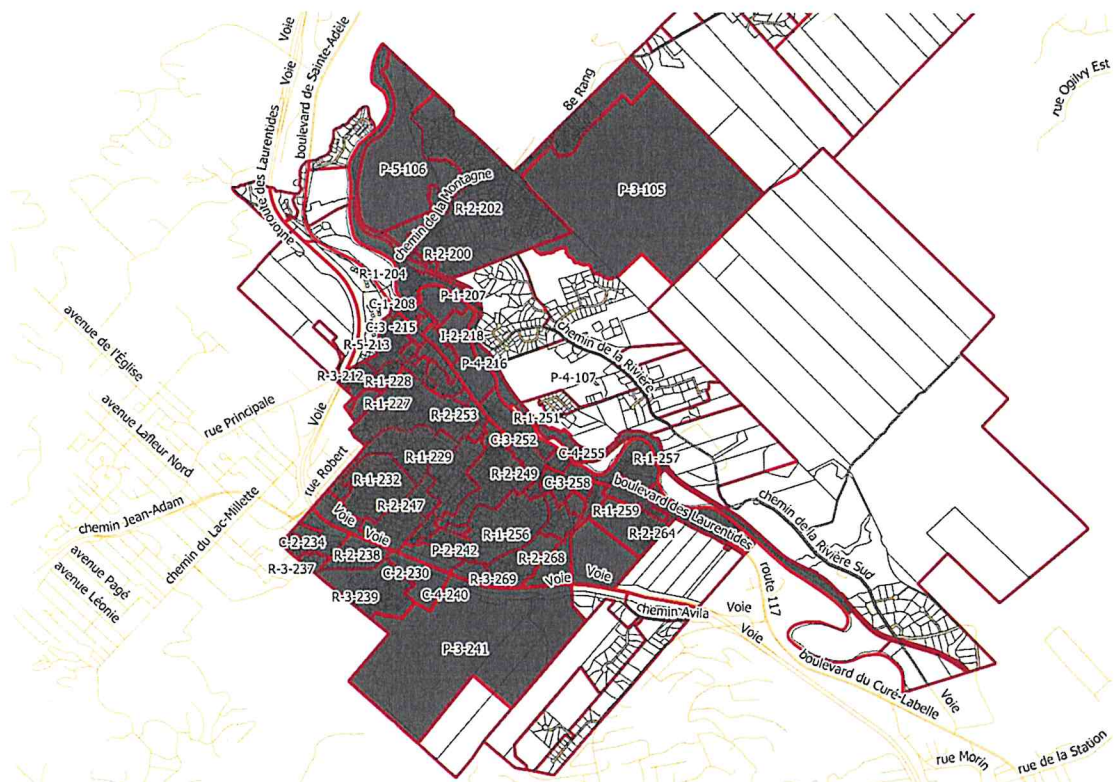
### ASSEMBLÉE PUBLIQUE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION RÈGLEMENT #835-01-23

Aux personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) #835-01-23 modifiant le règlement #835-15 afin de revoir le contenu exigé pour une demande de PPCMOI.

Avis est par la présente donné par la soussignée, Caroline Aubertin, directrice générale et greffière trésorière, que le Conseil municipal, suite à l'adoption par résolution lors de l'assemblée tenue le 7 août 2023 d'un projet de règlement portant le numéro 835-01-2023, tiendra une **assemblée publique d'information et de consultation le jeudi 24 août 2023 à compter de 18h30 dans la salle de l'Hôtel de Ville située au 670, rue Principale à Piedmont**, le tout en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Ledit projet de règlement #835-01-23 modifie le règlement de PPCMOI #835-15. Le projet de règlement a pour objet de revoir le contenu exigé pour compléter une demande de PPCMOI.

Les zones concernées sont les zones C-1-208 C-1-211 C-2-230 C-2-234 C-3-215 C-3-122 C-3-235 C-3-252 C-3-254 C-3-258 C-3-260 C-3-270 C-4-123 C-4-233 C-4-240 C-4-255 C-4-267 I-1-219 I-2-218 P-1-203 P-1-207 P-1-225 P-1-261 P-2-242 P-3-105 P-3-241 P-4-107 P-4-216 P-5-106 R-1-204 R-1-226 R-1-227 R-1-228 R-1-229 R-1-232 R-1-248 R-1-251 R-1-256 R-1-257 R-1-259 R-1-262 R-2-200 R-2-202 R-2-231 R-2-238 R-2-243 R-2-244 R-2-247 R-2-249 R-2-253 R-2-264 R-2-268 R-3-201 R-3-212 R-3-221 R-3-223 R-3-236 R-3-237 R-3-239 R-3-245 R-3-246 R-3-269 R-5-213 R-5-214 R-5-222 R-5-224 telles que montrées en noir sur le plan suivant : (illustration peut être consultée au bureau de la municipalité, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00)



Ledit projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire monsieur Martin Nadon ou le président de l'assemblée expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et/ou organismes qui veulent s'exprimer sur le projet.

Ledit projet de règlement est disponible et toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00 ainsi que sur le site internet.

**DONNÉ À PIEDMONT, CE 9<sup>e</sup> JOUR DU MOIS D'AOÛT 2023.**



Caroline Aubertin  
Directrice générale et greffière trésorière